

# Rapport Annuel 2021

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Missions  
Indicateurs techniques  
Indicateurs financiers  
Prévention  
Communication

Mis en ligne le 11/04/23



## EDITORIAL

Jackie TASSIN

Vice-Président de la CC2V

En charge de l'environnement

*Comme vous allez le découvrir à la lecture de ce rapport 2021, une nouvelle fois, notre bilan technique et financier de l'année est bon. La mise en place de la collecte des encombrants sur rendez-vous, ainsi que notre plan de communication sur les consignes de tri contribuent à valoriser davantage les matériaux collectés sélectivement et à optimiser les recettes de la collectivité.*

*Malgré la hausse de la TGAP sur l'enfouissement des déchets, je suis fier d'annoncer que grâce aux choix stratégiques des élus, notre budget est stable depuis 2016 et reste maîtrisé au regard du niveau de service proposé.*

*La création de nouveaux partenariats dans le cadre de notre Programme local de Prévention des Déchets doit s'amplifier, notamment sur des thématiques à forts enjeux comme la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion de proximité des biodéchets.*

*Plus de 30% des déchets encore présents dans nos bacs d'ordures ménagères sont compostables ou méthanisables. En 2022, nous lancerons donc une étude sur le tri à la source de ces biodéchets. L'enjeu est bien sûr de répondre aux exigences réglementaires, mais surtout de poursuivre davantage la réduction et la valorisation de nos déchets afin qu'ils deviennent une ressource !*



## CHIFFRES CLÉS



## SERVICE ENVIRONNEMENT

P.7



## SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DMA

P.10



## PARC DE CONTENANTS

P.12



## COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE

P.15



## DÉCHETTERIES

P.23



## INDICATEURS TECHNIQUES

P.28



## INDICATEURS FINANCIERS

P.31



## PRÉVENTION

P.37



## COMMUNICATION

P.42



## BILAN ET PERSPECTIVES

P.46

# SOMMAIRE



## CHIFFRES CLÉS

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 060-216005314-20230404-D2023045-DE



## SERVICE ENVIRONNEMENT



## SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DMA



## PARC DE CONTENANTS



## COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE



## DÉCHETTERIES



## INDICATEURS TECHNIQUES



## INDICATEURS FINANCIERS



## PRÉVENTION

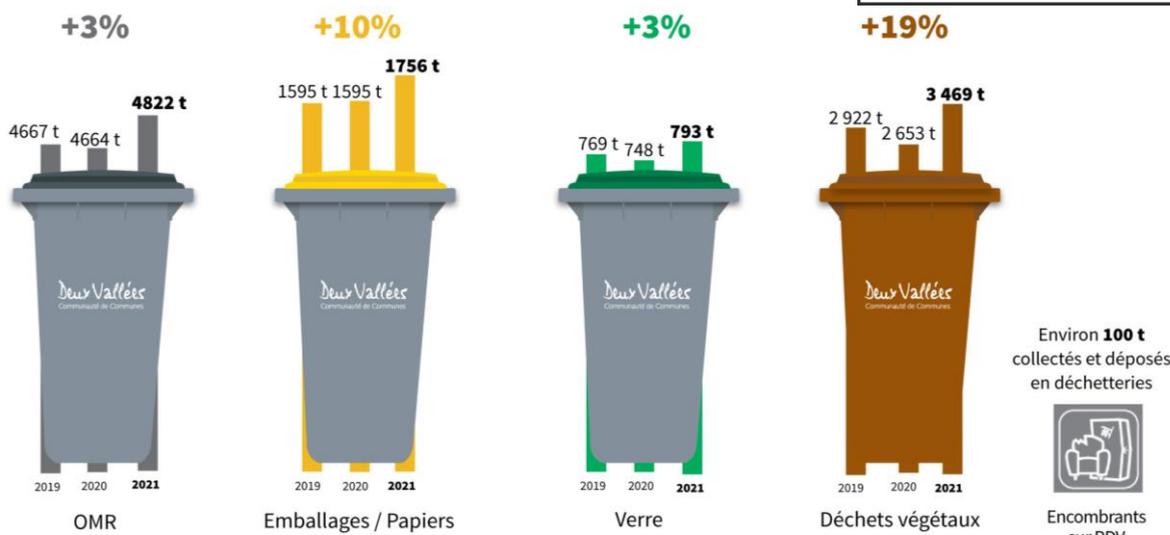


## COMMUNICATION

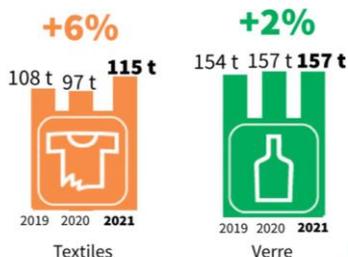


## BILAN ET PERSPECTIVES

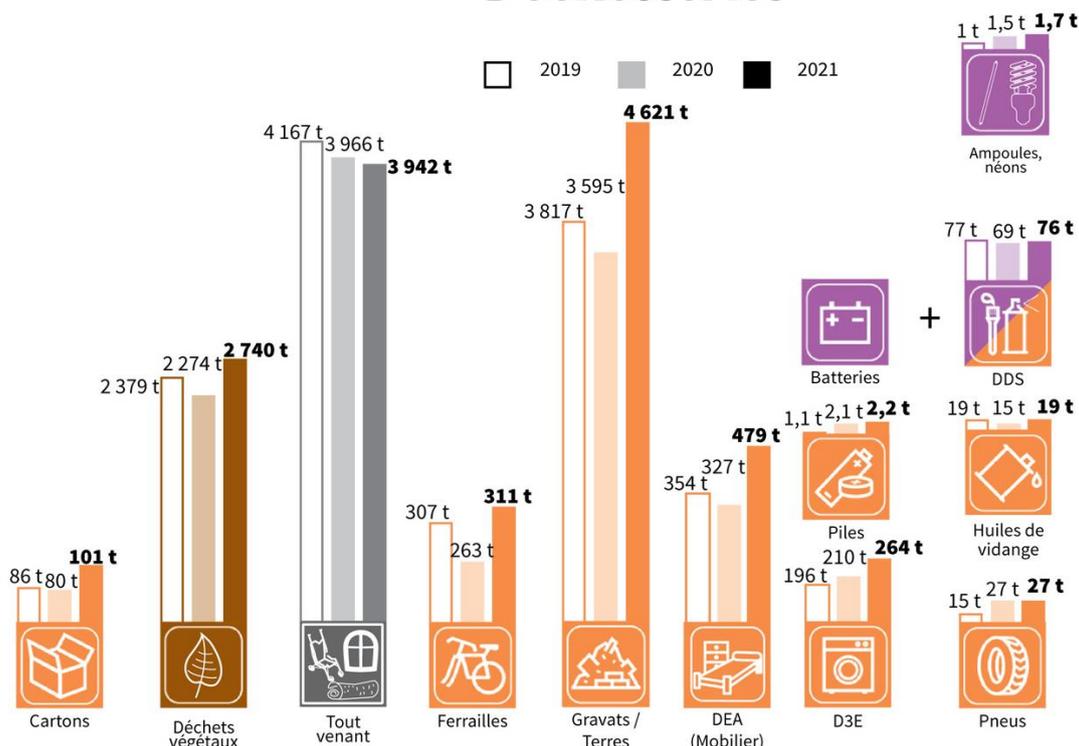
# Collecte en porte à porte



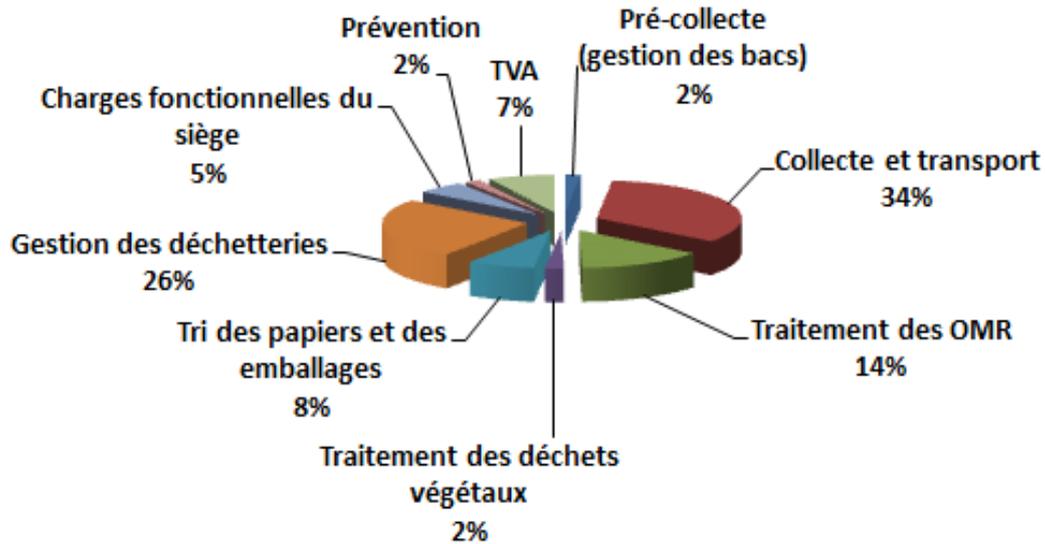
## Bornes d'apport volontaire



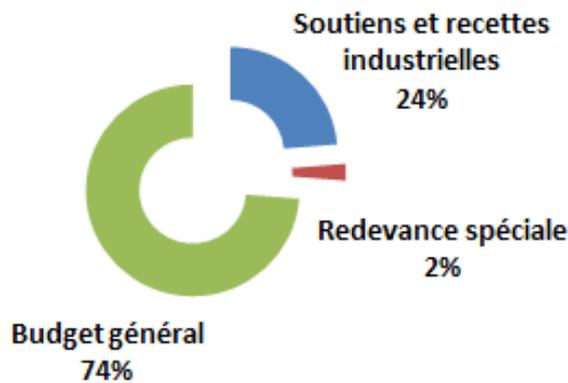
## Déchetteries



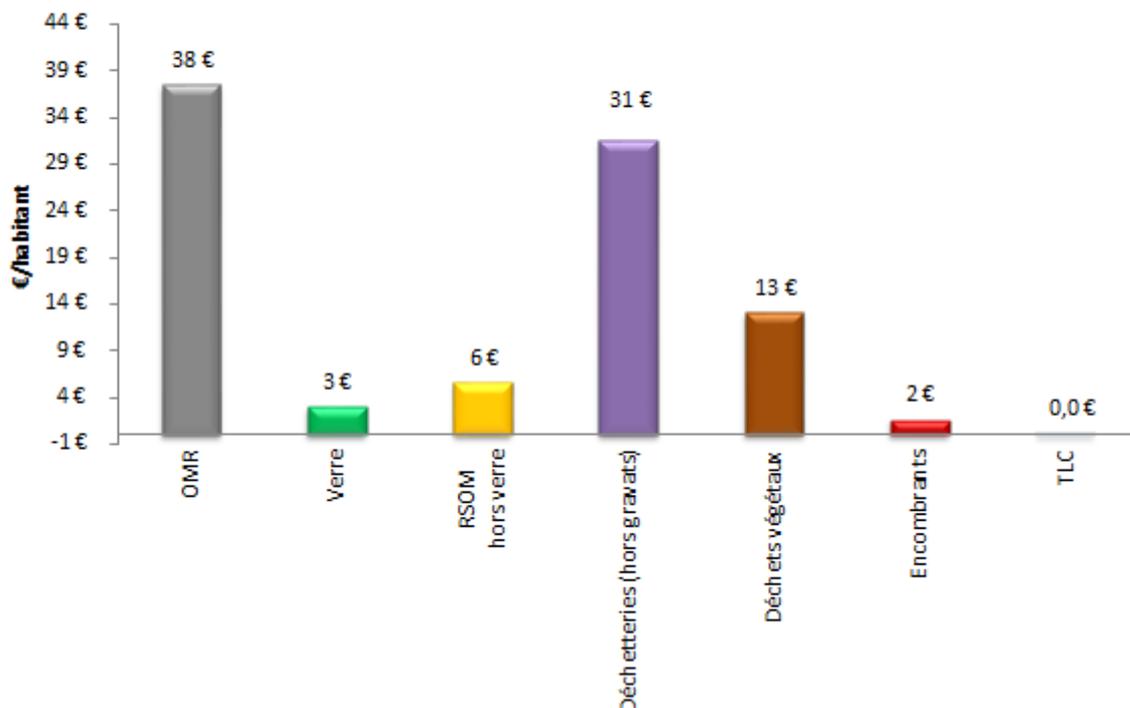
## Dépenses du service de gestion des déchets ménagers et assimilés 3 051 000€ TTC



## Sources de financement du service de gestion des déchets ménagers et assimilés (3 051 000€)



## Coût aidé en €HT/habitant CC2V



# RAPPORT ANNUEL 2021



## CHIFFRES CLÉS

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



ID : 060-216005314-20230404-D2023045-DE



## SERVICE ENVIRONNEMENT



## SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DMA



## PARC DE CONTENANTS



## COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE



## DÉCHETTERIES



## INDICATEURS TECHNIQUES



## INDICATEURS FINANCIERS



## PRÉVENTION



## COMMUNICATION



## BILAN ET PERSPECTIVES

## Le territoire

La Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V) regroupe 16 communes au nord Est de l'Oise :

- Bailly
- Cambronne-Lès-Ribécourt
- Chiry-Ourscamp
- Chevincourt
- Le Plessis-Brion
- Longueil-Annel
- Machemont
- Marest-Sur-Matz
- Mélicocq
- Montmacq
- Pimprez
- Ribécourt-Dreslincourt
- Saint-Léger-Aux-Bois
- Thourotte
- Tracy-Le-Val
- Vandélicourt

Elle compte près de 23 000 habitants soit près de 10 000 foyers (82% de maisons individuelles) répartis sur 113 km<sup>2</sup>.



## Son organisation

Le service environnement se compose d'une équipe de 6 personnes : un responsable de service, un adjoint au responsable de service, une technicienne/animatrice, une assistante administrative, un agent de déchetterie ainsi qu'un agent technique polyvalent (*gestion de la déchetterie, maintenance sur le parc de conteneurs, dératissage*).

## Son patrimoine

La CC2V possède une déchetterie située à Ribécourt-Dreslincourt, un parc de bacs à déchets estimé à plus de 40 000 unités ainsi qu'une quarantaine de bornes à verre.

## Son fonctionnement

Le fonctionnement du service dépend des décisions du Conseil Communautaire conduit par son Président, Patrice CARVALHO.

Les différents dossiers et sujets traités lors de cette instance sont préalablement préparés en commission environnement, constituée d'un représentant par commune et présidée par le Vice-Président à l'environnement, Jacky TASSIN. Les membres de la commission se réunissent semestriellement afin d'émettre un avis sur les dossiers et afin de communiquer auprès des habitants sur le fonctionnement et les actualités du service. Le Vice-Président expose ensuite les éléments en Bureau et en Conseil Communautaire.

## Ses missions

Pour l'ensemble de ses missions, le service environnement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue afin d'offrir un service public de qualité :

### La dératisation du domaine public

Depuis 2021, la collectivité assure en régie la surveillance et la dératisation de 106 sites communaux, des réseaux d'assainissement et pluviaux et des fossés des 16 communes.

### La préservation de la Biodiversité

Suite à la réalisation de l'**atlas de la Biodiversité** du territoire en 2019, le service est chargé de la mise en œuvre d'un plan d'actions contribuant à connaître davantage et agir pour la biodiversité locale, tendre vers une gestion durable du territoire et sensibiliser les citoyens et les élus.

### L'accompagnement à la transition écologique

Depuis 2010, la CC2V s'est inscrite dans un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** à l'échelle du Pays Sources et Vallées afin d'améliorer son efficacité énergétique, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et sa vulnérabilité aux impacts du changement climatique. Cette stratégie environnementale se décline localement par un plan d'actions autour des thématiques suivantes : la rénovation du bâti existant, la mobilité alternative, la préservation des Ecosystèmes,

l'agriculture durable, le développement des énergies renouvelables.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 060-216005314-20230404-D2023045-DE



### La gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des inondations

Le service environnement a pour compétence la « **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations** » (*GEMAPI*) ainsi que le « **contrôle des installations d'assainissement non collectif** ».

La CC2V s'est engagée en 2020 dans un **Contrat Territorial Eau et Climat** avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Ce dispositif vise à préserver et à améliorer la qualité de la ressource en eau et des milieux naturels. Les actions suivies portent sur l'eau potable, l'assainissement, les cours d'eau ainsi que sur les zones humides.

Depuis 2017, toute habitation non raccordée à un réseau public de collecte des eaux usées entre dans le périmètre du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** de la CC2V. Il vérifie le bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif tous les 4 ou 8 ans. Il contrôle également les installations neuves et les réhabilitations.

### Le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (SPPGDMA)

L'activité principale du service environnement est la prévention et la gestion des déchets des ménagers et assimilés. La suite du rapport détaille de manière exhaustive cette mission.



## CHIFFRES CLÉS

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



ID : 060-216005314-20230404-D2023045-DE



## SERVICE ENVIRONNEMENT



## SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DMA



## PARC DE CONTENANTS



## COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE



## DÉCHETTERIES



## INDICATEURS TECHNIQUES



## INDICATEURS FINANCIERS



## PRÉVENTION DES DÉCHETS



## COMMUNICATION



## BILAN ET PERSPECTIVES

## Un service complet

La CC2V a pour compétence la collecte, le transport et le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

Depuis plus de vingt ans, les orientations stratégiques du service contribuent à une amélioration permanente du tri des déchets. Depuis 2011, la collectivité s'est engagée dans une politique forte en faveur de la prévention des déchets.

Les usagers bénéficient d'un service complet comprenant :

- ✓ Les livraisons ainsi que les opérations de maintenance de conteneurs à déchets, réalisées en régie;
- ✓ La collecte de 5 flux en porte à porte, le transport, le tri et le traitement des DMA assurés par des prestataires privés dans le cadre de marchés publics ;
- ✓ La gestion de deux déchetteries : La première, située à Ribécourt-Dreslincourt, est exploitée en régie. La seconde, localisée à Thourotte, est gérée et mise à disposition par l'entreprise Gurdebeke.

Mode de collecte	Pré-collecte	Collecte	Transfert / Transport	Valorisation / Traitement
<b>PAP</b> (Porte à Porte)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture et maintenance de 4 bacs :</li> <li>- Ordures ménagères</li> <li>- Déchets végétaux</li> <li>- Emballages / papiers</li> <li>- Verre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte de 5 flux :</li> <li>- Ordures ménagères</li> <li>- Déchets végétaux</li> <li>- Emballages / papiers</li> <li>- Verre</li> <li>- Objets encombrants (sur rendez-vous)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport des 5 flux</li> <li>• Transfert des emballages/ papiers et du verre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation des emballages/ papiers, des déchets végétaux et du verre</li> <li>• Traitement des Ordures ménagères</li> </ul>
<b>AV</b> (Apport Volontaire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Location de bennes pour les déchetteries :</li> <li>- Terres et gravats</li> <li>- Cartons</li> <li>- Ferrailles</li> <li>- DEEE</li> <li>- Tout-venant</li> <li>- Déchets végétaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte du verre</li> <li>• Gestion de la déchetterie de Ribécourt-Dreslincourt</li> <li>• Mise à disposition et exploitation de la déchetterie de Thourotte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport du verre</li> <li>• Enlèvement et transport des bennes des déchetteries</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation du verre</li> <li>• Valorisation et traitement des matériaux collectés en déchetteries</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enlèvement, traitement et valorisation des déchets diffus spécifiques collectés en déchetteries</li> </ul>			

Le service est financé par les usagers (*budget général et redevance spéciale appliquée aux professionnels et aux administrations*) ainsi que par ses produits (*recettes industrielles, soutiens des éco-organismes...*). Le nombre de bénéficiaires du service, n'étant pas des ménages, desservis en porte à porte est estimé à 400.

# RAPPORT ANNUEL 2021



## CHIFFRES CLÉS

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



ID : 060-216005314-20230404-D2023045-DE



## SERVICE ENVIRONNEMENT



## SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DMA



## PARC DE CONTENANTS



## COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE



## DÉCHETTERIES



## INDICATEURS TECHNIQUES



## INDICATEURS FINANCIERS



## PRÉVENTION DES DÉCHETS



## COMMUNICATION



## BILAN ET PERSPECTIVES

## Modalités relatives à la fourniture des conteneurs

La CC2V met à disposition des usagers des conteneurs roulants normalisés à préhension frontale d'une capacité de 80 à 500 litres, qui sont exclusivement destinés à la collecte des déchets assurée par la collectivité.

Les conteneurs sont affectés à l'habitation ou au local, et sont sous la responsabilité de l'occupant. Ils demeurent la propriété de la CC2V. Par conséquent, ils restent attachés au bien immobilier, quels que soient les propriétaires successifs.

Selon leur usage, les cuves et les couvercles sont de couleurs différentes :



OMR



Emballages et Papiers



Verre



Déchets végétaux

Jusqu'à sa fin de vie, l'ancien conteneur à papier (*cuve grise / couvercle bleu*) peut uniquement être utilisé pour le stockage de déchets végétaux.

Le volume des conteneurs attribués à chaque usager est dimensionné en fonction de la fréquence de ramassage, de la composition du foyer et de la nature du déchet.

### Les usagers résidant en habitat pavillonnaire

La collectivité met à disposition des foyers résidant en habitat pavillonnaire, un seul conteneur pour chaque flux, soit un total de quatre bacs.

Taille du foyer	OMR	Emballages / Papiers	Verre	Végétaux
1 à 2 pers	120 L	120 L	80 L	
3 pers	120 L	180 L	80 L	240 L
4 à 5 pers	180 L	180 L	120 L	(selon type d'habitat)
+ 6 pers	240 L	240 L	120 L	

### Les usagers résidant en habitat collectif

L'attribution des bacs se fait en concertation avec les syndicats d'immeuble ou le propriétaire, en fonction de la population desservie et des volumes disponibles pour accueillir ces bacs.

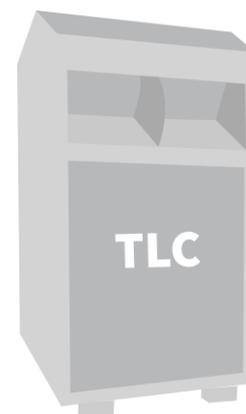
### Les professionnels et les administrations

La dotation se fait en concertation avec le service Environnement de la CC2V et la structure demandeuse. En fonction des besoins déclarés, la structure peut être éligible à une redevance spéciale (Cf. point n°8 « Les indicateurs financiers »)

## Les opérations de maintenance et de distribution des bacs

Depuis la mise en œuvre du dispositif de collecte sélective, la distribution et la maintenance de ces équipements sont assurées en régie. L'assistante administrative du service réceptionne les demandes d'interventions, assure le reporting et la préparation des feuilles de tournées. Un agent technique polyvalent effectue les interventions deux fois par semaine le mercredi et le jeudi. Celles-ci sont sectorisées en fonction de la zone géographique afin de limiter les coûts de déplacements et de réduire les émissions de gaz à effet de serre du véhicule utilisé.

Les interventions sont déclenchées à la demande des usagers. Il peut s'agir d'une nouvelle dotation de bacs, d'un remplacement de conteneurs suite à un vol, un incendie, une casse ou de réparation de pièces détachées (*couvercles, roues, clips...*).



## Le parc des points d'apport volontaire

La CC2V dispose d'une quarantaine de conteneurs d'apport volontaire pour le verre, en complément de la collecte sélective en porte à porte. Une vingtaine de conteneurs destinés à la collecte des textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) sont également répartis et collectés par Le Relais, Le Box et Ecotextile sur l'ensemble du territoire. Les emplacements des bornes à verre sont disponibles sur le site de la collectivité et ceux des bornes de collecte des TLC sur le site de Refashion.

920

INTERVENTIONS

1 160

BACS LIVRES OU REMPLACES

350

COUVERCLES CHANGES



# RAPPORT ANNUEL 2021



## CHIFFRES CLÉS

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



ID : 060-216005314-20230404-D2023045-DE



## SERVICE ENVIRONNEMENT



## SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DMA



## PARC DE CONTENANTS



## COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE



## DÉCHETTERIES



## INDICATEURS TECHNIQUES



## INDICATEURS FINANCIERS



## PRÉVENTION



## COMMUNICATION



## BILAN ET PERSPECTIVES

## L'organisation du service de collecte

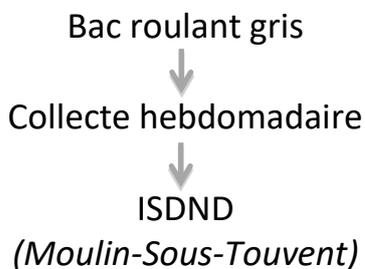
Les 16 communes sont réparties en 3 secteurs géographiques de collecte. La fréquence de ramassage des DMA collectés en porte-à-porte varie en fonction de leur nature et du mode de traitement qu'ils subiront pour leur élimination. Ces fréquences sont indiquées ci-dessous pour chaque nature de déchets. La collecte est maintenue les jours fériés. Un règlement de collecte encadre cette activité. Il est consultable sur [www.deuxvallees.fr](http://www.deuxvallees.fr).

## La gestion des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les OMR désignent la part des déchets qui restent après le tri des déchets recyclables et des déchets à apporter à la déchetterie.



### Le circuit



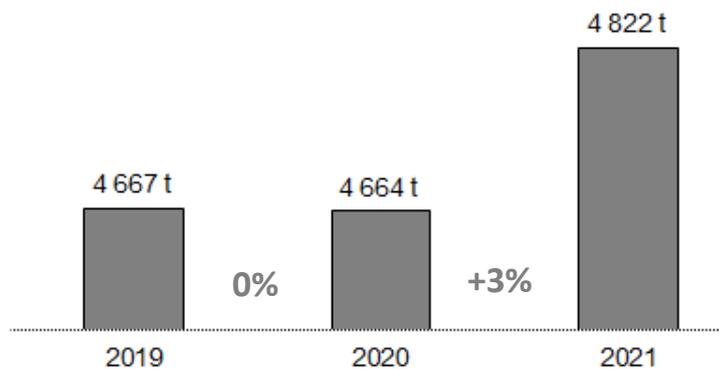
### Cas particulier

En fonction de la place disponible pour le stockage des bacs, après accord de la CC2V, le ramassage des OMR peut être réalisé 2 fois/semaine.

### Cas particulier 2 : les déchets assimilés

A la demande des structures soumises à une redevance spéciale, après accord de la CC2V, le ramassage des OMR peut être réalisé 2 fois/semaine.

### Évolution en tonne des OMR collectées



**+3%**

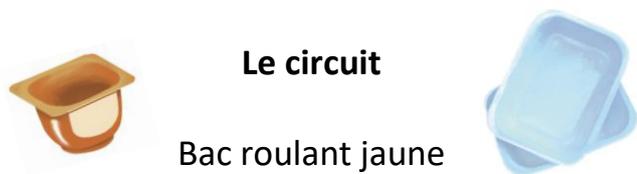
**OMR en 3 ans**

### Le traitement

Les OMR sont enfouies dans l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Moulin-Sous-Touvent. Le remplacement de la collecte trimestrielle des objets encombrants par une collecte sur rendez-vous « plus sélective » a impacté ce flux d'OMR. En effet, il est estimé à plus de 100 tonnes la quantité d'encombrants détournés dans le bac d'OMR. Le ratio de collecte par habitant est de **212 kg/an**. Il est situé en dessous du **référentiel national de 15% (249 kg/hab. Enquête nationale ADEME 2019)**.

## La gestion des recyclables secs hors verre

Ce flux comprend tous les emballages (cartonnés, plastiques, métalliques...) et tous les papiers.



### Le circuit

Bac roulant jaune

Collecte/transfert hebdomadaire

Centre de tri

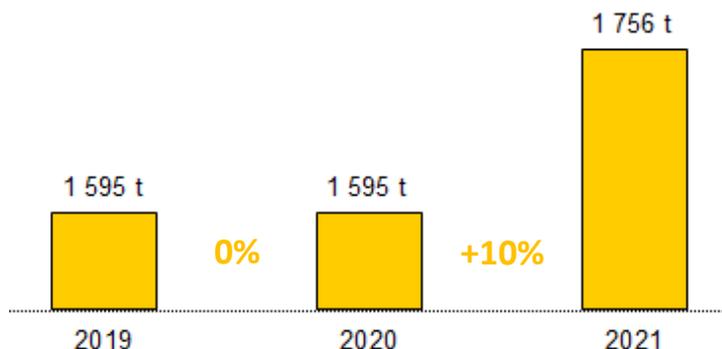
(Saint-Just-en-Chaussée/ Amiens)



Filières de recyclage



## Évolution en tonne des emballages et des papiers collectés



**+10%**

**Emballages et papiers en 3 ans**

### La simplification des consignes

Depuis le 1er juillet 2019, la collectivité a mis en place la simplification du tri des emballages. Les consignes de tri sont étendues de façon à permettre aux habitants de déposer **tous les emballages et tous les papiers dans le bac de tri à couvercle jaune**. Ces déchets sont ensuite acheminés et triés sur le centre de tri de Véolia à Amiens. Cette nouvelle organisation contribue à développer le recyclage des emballages en plastique (*jusqu'alors limité aux bouteilles et flacons*) qui n'étaient pas valorisés : films, pots et barquettes...

### Des résultats positifs

En 2020, l'arrêt de l'exploitation du centre de tri et donc de la collecte des emballages et des papiers pendant près de 4 semaines a conduit malheureusement les habitants à

déposer ce flux dans le bac d'OMR. Les valeurs obtenues cette année ont conforté la perte de matière estimée à environ 100 tonnes lors du bilan 2020. En effet, en 2021, il a été collecté 160 tonnes d'emballages et de papiers de plus par rapport à 2020. Le ratio de collecte est de **77 kg/an soit 54% au-dessus du référentiel national (50 kg/hab. Enquête nationale ADEME 2019).**

Les emballages ménagers et les papiers sont donc transférés jusqu'au centre de tri afin que chaque matériau recyclable soit conditionné au mieux pour leur valorisation. Les balles de matériaux sont ensuite évacuées vers des repreneurs spécialisés. La répartition des recyclables secs hors verre en 2021 est donnée ci-dessous.

### Matières entrantes au centre de tri



### Matières sortantes du centre de tri

- PET clair
- PET foncé
- PEHD
- PP (polypropylène)
- PS (polystyrène)
- Films PE

12,8%

### Repreneurs



### Les emballages en plastique

#### Débouchés

Les emballages en plastique sont broyés, lavés, séchés, puis affinés en granulés ou en fibres. Ils peuvent être utilisés pour : le rembourrage de textiles, la fabrication d'objets et de nouveaux emballages (*boîte à œufs, bidons de lessive...*), la fabrication de laines polaires, la fabrication de tuyaux et de gaines électriques ...

Les nouvelles résines plastiques (*Les pots, les barquettes, les films et sachets en plastique*) sont majoritairement recyclées. 20 à 25% de ces emballages sont difficiles, voire impossibles à recycler aujourd'hui, comme par exemple les emballages souples composés de plusieurs matériaux. Ces derniers sont alors valorisés énergétiquement.

**Matières entrantes  
au centre de tri**

**Matières sortantes  
du centre de tri**



**Emballages  
en carton** 21%

**Briques  
alimentaires** 0,8%

**DSSmithPackaging**

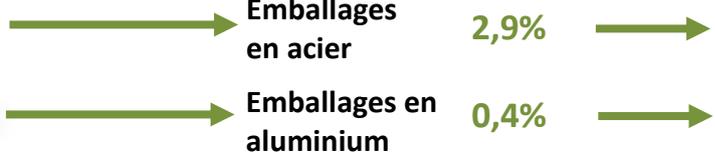


**Les cartons d'emballages  
et les briques alimentaires**

**Débouchés**

Les cartons d'emballages sont acheminés vers une papeterie, où ils sont transformés en pâte cellulosique. Les fibres obtenues sont transformées en feuilles de papier ou de carton.

Les briques alimentaires sont des emballages dits composites (*carton, polyéthylène et aluminium*). Les fibres de cellulose du carton sont utilisées pour confectionner du papier toilette et du papier d'essuyage industriel. Les autres matériaux servent à la fabrication de pièces en plastique.



**Emballages  
en acier** 2,9%

**Emballages en  
aluminium** 0,4%

**ArcelorMittal**



**Les emballages métalliques**

**Débouchés**

Cet acier est expédié vers des aciéries comme matière première secondaire pour la fabrication de bobines d'acier. Ce sont autant de minerais naturels en moins qui sont extraits des carrières.

Les emballages en aluminium sont acheminés vers des recycleurs pour produire des alliages.



**Papiers** 21,9%



**Les papiers**

**Débouchés**

Les papiers sont acheminés vers une papeterie, où ils subissent une opération de « désencrage » permettant de séparer les encres des fibres et éliminer les corps étrangers (*agrafes, points de colle, plastiques*). La pâte obtenue est égouttée, séchée et enroulée en bobines. Ces dernières sont acheminées vers les imprimeurs pour l'édition de nouveaux papiers.

## Matières entrantes au centre de tri

## Matières sortantes du centre de tri



Le gros de magasin



Papiers et cartons mêlés

18,3%



### Débouchés

Les papiers et cartons mêlés sont acheminés vers une papeterie, où ils sont transformés en pâte cellulosique. Les fibres obtenues sont transformées en feuilles de papier ou carton.



Les refus de tri



Déclassement de tri destiné à l'enfouissement (80%) ou la valorisation énergétique (20%) **21,9%**

## La gestion du verre

Les déchets de verre autorisés sont constitués de l'ensemble des bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre sans leur couvercle.



### Le circuit

Bac roulant vert ou Borne à verre



Collecte



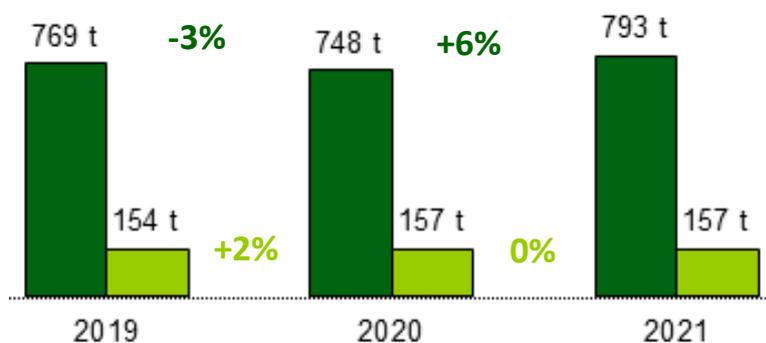
Usine de recyclage du verre (Rozet-Saint-Albin)



## La collecte

La collecte en porte à porte est réalisée une fois par mois. Les bornes à verre, quant à elles, sont réparties dans chaque commune du territoire, en fonction du nombre d'habitants. Elles sont vidées en fonction de leur taux de remplissage.

### Évolution en tonne du verre collecté



**+3%**  
Verre en 3 ans

## Observations

Malgré une baisse des tonnages en 2020, l'association de deux modes de collecte (*apport volontaire + porte à porte*) permet d'obtenir un excellent résultat sur le captage du verre. Le ratio de collecte par habitant est de **42 kg/an soit plus de 30% au-dessus du référentiel national** (32 kg/hab. Enquête nationale ADEME 2019).

## La valorisation

Le verre collecté est pris en charge par l'entreprise Verallia à Rozet-Saint-Albin (02). Il est trié puis réutilisé directement dans les fours comme matière première secondaire pour la fabrication de nouveaux emballages en verre.

## La gestion des déchets végétaux

Ce service concerne le ramassage en porte à porte des résidus d'élagage, des tontes, des feuilles et des branchages de petite dimension des ménages. Les déchets ci-dessous sont exclus de ce périmètre de collecte et ils doivent être déposés en déchetterie : la terre, les souches, les troncs et les branches d'une longueur supérieure à un mètre.

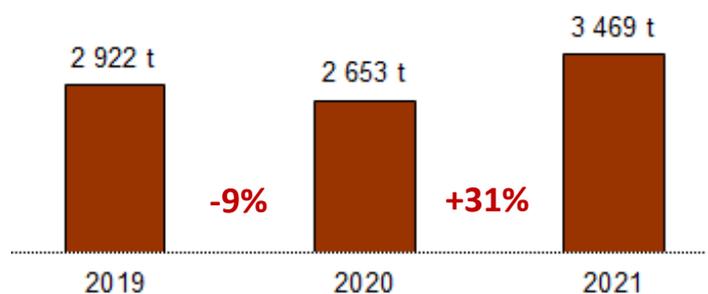
## Le circuit



## La collecte

Les déchets végétaux sont collectés en porte à porte une fois par semaine de mî-mars à fin novembre, et un passage est programmé en janvier pour la collecte des sapins de Noël. Seuls les bacs avec une préhension frontale et des roulettes ainsi que les petits fagots (*longueur < 1m*) sont collectés en porte à porte (*1m<sup>3</sup> de déchets déposés maximum*).

## Évolution en tonne des déchets végétaux collectés



**+19%**

Déchets végétaux en 3 ans

## La valorisation

Les déchets végétaux sont valorisés sur la plateforme de compostage de Moulin-Sous-Touvent. Depuis plusieurs années les tonnages collectés en porte à porte oscillent autour de 3 000 t. Les conditions météorologiques impactent fortement la production de déchets végétaux sur le territoire (*porte à porte et déchetteries*). Cela explique donc les fortes variations annuelles.

## La gestion des encombrants

### Nouveauté

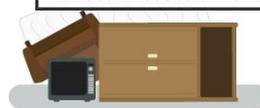
Suites à des problématiques d'incivilité et de débordements, le service de collecte trimestrielle des encombrants en porte à porte a été remplacé, au 01/01/2021, par une collecte sur rendez-vous gratuite sous certaines conditions.

### La collecte sur rendez-vous

Les habitants prennent rendez-vous directement avec le prestataire de collecte qui se charge de planifier le circuit de ramassage avec son équipage muni d'un camion de déménagement (20m<sup>3</sup>). Cette prestation est réalisée en moyenne une fois par semaine afin que les délais d'attente soient acceptables.

L'usager peut déposer, dans la limite de 2m<sup>3</sup> par rendez-vous et 100Kg maximum par objet, le mobilier les gros déchets électriques et électroniques et certains gros objets de la maison qui ne rentrent pas dans une voiture.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023  
Reçu en préfecture le 06/04/2023  
Publié le  
ID : 060-216005314-20230404-D2023045-DE



### Le circuit

Vrac (validé avec le collecteur)



Collecte sur rendez-vous



Déchetteries

(Ribécourt-Dreslincourt et Thourotte)



### Les premiers résultats

Chaque année, lors de la collecte trimestrielle des encombrants, près de 400 tonnes de déchets étaient collectées et enfouies. Pour cette première année d'exploitation, 740 foyers ont bénéficié de ce service. La quantité d'encombrants déposés et valorisés en déchetteries est estimée à 100 tonnes. Par ailleurs, la part de déchets qui n'est plus prise en charge par ce nouveau service est déposée soit directement par les habitants en déchetteries, soit dans le bac d'OMR.

740

Foyers ont bénéficié du service

### La valorisation

L'ensemble des objets encombrants sont déposés en déchetteries afin qu'ils soient valorisés dans les filières les plus adaptées.



## CHIFFRES CLÉS

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



ID : 060-216005314-20230404-D2023045-DE



## SERVICE ENVIRONNEMENT



## SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DMA



## PARC DE CONTENANTS



## COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE



## DÉCHETTERIES



## INDICATEURS TECHNIQUES



## INDICATEURS FINANCIERS



## PRÉVENTION



## COMMUNICATION



## BILAN ET PERSPECTIVES

## Gestion et fonctionnement des déchetteries

### Les horaires d'ouverture

#### Généralités

Les déchetteries sont des équipements réglementés permettant aux usagers (*particuliers et professionnels*) de déposer des déchets volumineux ou spéciaux ne pouvant être collectés lors des collectes en porte à porte. Deux déchetteries couvertes sont installées sur le territoire : la déchetterie privée de Thourotte (*Rue des Amours*) construite et gérée par l'entreprise Gurdebeke et la déchetterie de Ribécourt-Dreslincourt (*ZAC de la Grérie*) construite par la CC2V et gérée en régie depuis 2005.

#### Aménagement des sites

Les deux déchetteries sont clôturées, fermées et gardiennées. Elles bénéficient d'une aire de circulation pour les véhicules légers et sont équipées de 6 quais avec garde-corps amovibles : ferrailles, déchets végétaux, cartons, objets encombrants, terres et gravats. En fonction de l'affluence, le sixième quai est affecté soit aux objets encombrants, soit aux déchets végétaux. Une zone est réservée aux déchets d'équipements électriques et électroniques (*DEEE*), aux déchets diffus spécifiques (*DDS*) ainsi qu'aux pneumatiques.



Les déchetteries sont ouvertes 7/7 jours du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h ainsi que le dimanche de 9h à 12h. Elles sont fermées les jours fériés. L'accès est interdit aux professionnels le samedi et le dimanche.

#### Les conditions d'apports

L'accès aux déchetteries est gratuit et réservé aux détenteurs d'une carte d'accès. Les apports de déchets non dangereux ne sont pas limités en volume. Néanmoins, en cas d'apport volumineux (*supérieur à 5m<sup>3</sup>*), l'utilisateur doit prévenir au préalable les agents d'exploitation afin qu'ils puissent gérer, dans les conditions optimales, les flux entrants et sortants du site. Les apports de déchets dangereux sont limités à 1 m<sup>3</sup> par semaine.

#### Le contrôle des accès

L'accès aux déchetteries n'est possible que sur présentation d'une carte d'accès. Deux cartes sont disponibles « Particulier » et « Professionnel » en fonction de la nature du déposant.

#### Pour les particuliers

La CC2V fournira, sur demande, gratuitement à chaque foyer du territoire et à tout foyer relevant d'une collectivité bénéficiant d'une convention d'accès aux déchetteries, une seule carte d'accès « Particulier ». La demande se fait en remplissant le formulaire adéquat et en y joignant un justificatif de domicile de moins de trois mois.



## Pour les professionnels

La CC2V fournira gratuitement à chaque professionnel du territoire, qui en fait la demande, une à cinq cartes d'accès « Professionnel ». La demande se fait en remplissant le formulaire adéquat et en y joignant une copie de l'extrait K BIS / D1 / des statuts de l'association.

## Duplicata de carte d'accès

En cas de casse, perte ou de vol, l'utilisateur doit avertir immédiatement le service environnement, et refaire une demande de duplicata de carte qui lui sera facturée.

## Statistiques sur les accès

Le dispositif de contrôle d'accès fonctionne de la manière suivante : Les agents de déchetterie, munis d'un lecteur de cartes, identifient chaque usager, comptabilisent leurs passages et indiquent le type de déchets qu'ils apportent. Le nombre de visites a augmenté de 7% par rapport à 2019 (59 000 visites).

## Cas particulier

En cas de réalisation d'un chantier sur le territoire de la CC2V par une entreprise située hors périmètre CC2V, cette dernière a la possibilité d'obtenir un accès temporaire aux déchetteries en remplissant le formulaire dédié et en y joignant un devis validé du chantier effectué sur le territoire ainsi qu'une copie de son extrait K BIS / D1. Le service environnement lui remettra alors un document temporaire à code-barres dont la validité sera conditionnée par la durée des travaux.

En cas de déménagement, l'utilisateur doit retourner sa carte d'accès au service environnement.

## 63 000 visites

Particuliers (87%) + Professionnels (13%)

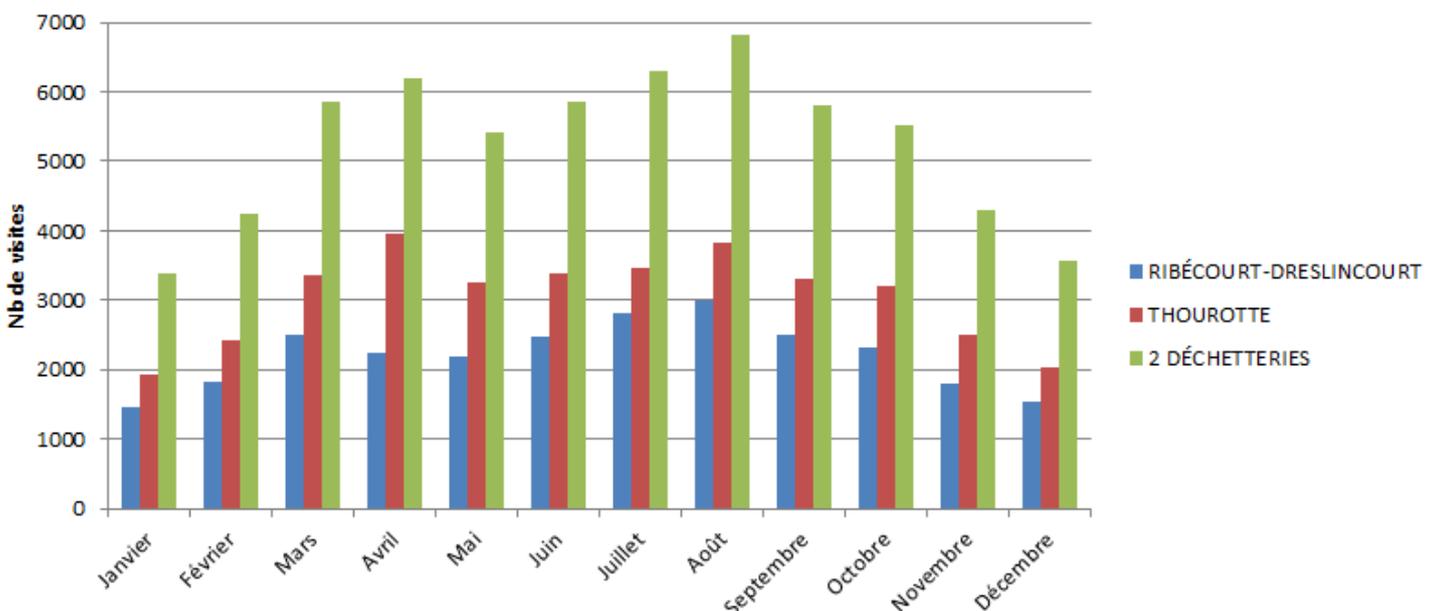
## 93% des utilisateurs

déposent entre 1 fois et 24 fois /an

## 70% des foyers CC2V

fréquentent les déchetteries

### Nombre de visites sur les déchetteries par mois en 2021



## Les déchets acceptés et leur devenir

Nature des déchets	Exutoires	Filières
Ferrailles	Alpha Métal Services à Thourotte (60)	Recyclage
Cartons	Alpha Métal Services à Thourotte (60)	Recyclage
Encombrants ( <i>Tout-venant</i> )	Gurdebeke SA à Moulin-sous-Touvent (60)	Stockage
Déchets végétaux	Gurdebeke SA à Moulin-sous-Touvent (60)	Compostage
Terres et Gravats	SNC Antrope à Chevincourt (60)	Remblais
DDS : Solvants, peintures, phytosanitaires ménagers, aérosols, comburants, filtres à huile...	Transport et traitement : Chimirec Valrecoise à Saint-Just-En-Chaussée (60) Transport et conditionnement des DDS entrant dans la filière EcoDDS: Ortec à Amiens (80) Éco-organisme : EcoDDS	Valorisation énergétique et traitements spécifiques
Batteries		
Pneumatiques	Delta-Gom à Cuts (60) Éco-organisme : Aliapur	Recyclage
DEEE	Transport et conditionnement : Véolia à Nogent-sur-Oise (60) Éco-organisme : Ecologic	Recyclage
DEA	Transport et conditionnement : Véolia à Nogent-sur-Oise (60) Éco-organisme : Eco-mobilier	Recyclage
Piles	Éco-organisme : Corépile	Recyclage
Néons et ampoules basse consommation	Éco-organisme : Ecosystem	Recyclage
Huiles de vidange	Ecohuile à Saint-Quentin (02)	Recyclage
Textiles, Linges et Chaussures	Le Relais Nord Est-Ile de France et Le Box à l'Etoile (80) / Ecotextile à Appilly (60)	Réutilisation ou recyclage
Radiographies	Rémondis France SAS à Méru (60)	Recyclage

### Les déchets interdits

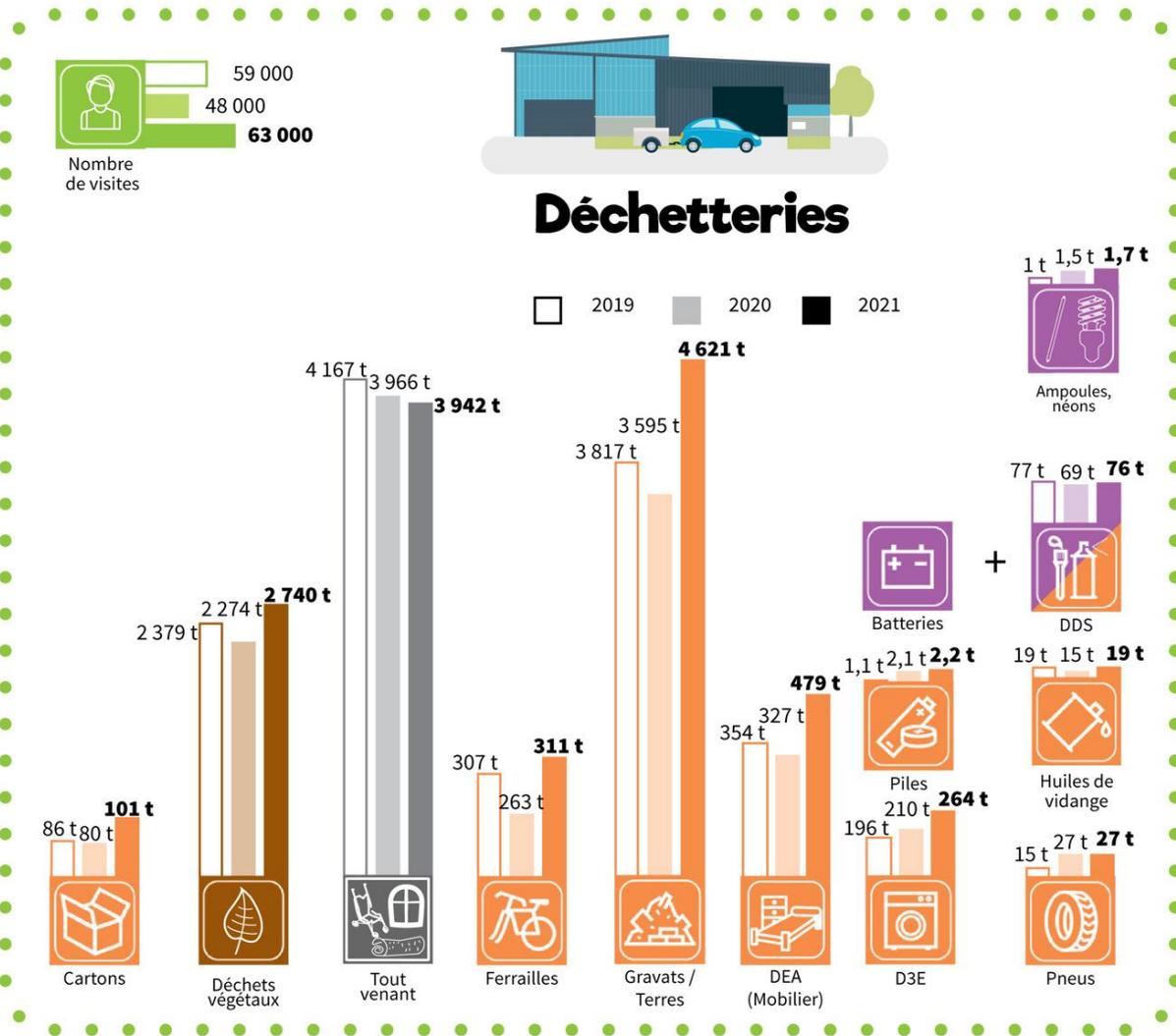
- Les ordures ménagères
- Les déchets et produits amiantés
- Les déchets industriels
- Les carcasses de voitures
- Les cadavres d'animaux
- Les médicaments et les déchets de soins
- Les cuves s'il n'y a pas de présentation par l'utilisateur d'un certificat de dégazage
- Les déchets présentant un caractère explosif tels que bouteilles de gaz, extincteurs, explosifs...

### Particularités

Des compacteurs mobiles sont utilisés sur les déchetteries du territoire afin d'augmenter la charge des bennes, d'optimiser le nombre d'enlèvements des bennes et par conséquent de limiter le coût de fonctionnement du service. Ces appareils permettent à la collectivité d'économiser plus de 40 000€ chaque année. Ils sont également équipés d'un système assurant le déplacement des bennes.



# Les quantités de déchets déposés

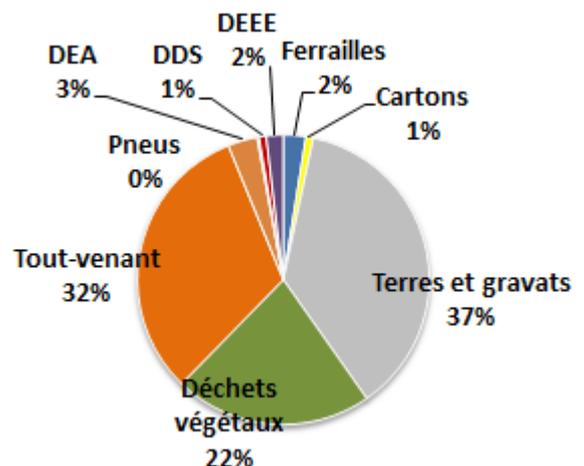


Comme vu précédemment, le remplacement de la collecte trimestrielle des encombrants en porte à porte par une collecte sur rendez-vous a augmenté les quantités de déchets valorisés en déchetteries. En effet, tous les déchets collectés sont désormais déposés sur les 2 sites (estimation : 70 tonnes de DEA et 30 tonnes de DEEE). De plus, la part de déchets qui n'est plus prise en charge par ce nouveau service est déposée soit directement par les habitants en déchetteries, soit dans le bac d'OMR.

Il est à noter que la quantité de « Gravats et terres » a augmenté de plus de 800t entre 2019 et 2021 (+21%). Cette

tendance haussière, probablement liée à la crise sanitaire, est observable à l'échelle nationale.

La répartition des flux de déchets apportés sur les déchetteries se décompose comme suit :





## CHIFFRES CLÉS

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 060-216005314-20230404-D2023045-DE



## SERVICE ENVIRONNEMENT



## SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DMA



## PARC DE CONTENANTS



## COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE



## DÉCHETTERIES



## INDICATEURS TECHNIQUES



## INDICATEURS FINANCIERS



## PRÉVENTION



## COMMUNICATION



## BILAN ET PERSPECTIVES

## Tableau de synthèse de l'évolution des quantités

Désignation	2019	2020	2021	Evolution n-2
<b>Tonnage PAP et Verre en AV</b>				
Ordures Ménagères Résiduelles	4 667 t	4 664 t	4 822 t	3%
Encombrants	387 t	427 t	100* t	-74%
Déchets végétaux	2 922 t	2 653 t	3 469 t	19%
Emballages et papiers	1 595 t	1 595 t	1 756 t	10%
Verre PAP	769 t	748 t	793 t	3%
Verre AV	154 t	157 t	157 t	2%
Verre	923 t	905 t	950 t	3%
TOTAL	10 494 t	10 244 t	11 097 t	6%
<b>Tonnage Déchetteries</b>				
Ferrailles	307 t	263 t	311 t	1%
Cartons	86 t	80 t	101 t	17%
Terres et gravats	3 817 t	3 595 t	4 621 t	21%
Déchets végétaux	2 379 t	2 274 t	2 740 t	15%
Tout-venant	4 167 t	3 966 t	3 942 t	-5%
DEA	354 t	327 t	409* t	16%
Pneus	15 t	27 t	27 t	80%
DDS	98 t	87 t	99 t	1%
DEEE	196 t	210 t	234* t	19%
TOTAL	11 419 t	10 829 t	12 484 t	9%
TLC	108 t	97 t	115 t	6%
<b>GLOBAL DMA</b>	<b>22 021 t</b>	<b>21 170 t</b>	<b>23 696 t</b>	<b>8%</b>

\* Estimation issue de la collecte sur rendez-vous

\* Estimation de -70t de DEA et -30 t de DEEE affectés aux Encombrants

Estimation de la part des assimilés : 15% sur les OMR / 30% des apports en déchetteries

## Les ratios de collecte des déchets par habitant

Désignation	2019	2020	2021	Evolution n-2
Population municipale	22 929	22 681	22 765	-1%
<b>Ratio de collecte (kg/hab./an)</b>				
Ordures Ménagères Résiduelles	204	206	212	4%
Encombrants	17	19	4	-74%
Déchets végétaux (PAP)	127	117	152	20%
Emballages et papiers (Recyclables secs hors verre)	70	70	77	11%
Verre	40	40	42	4%
Déchetteries	494*	473*	544*	10%
TLC	5	4	5	6%
<b>TOTAL DMA</b>	<b>956</b>	<b>929</b>	<b>1036</b>	<b>8%</b>

\* -108t liées aux apports des administrés de Carlepont

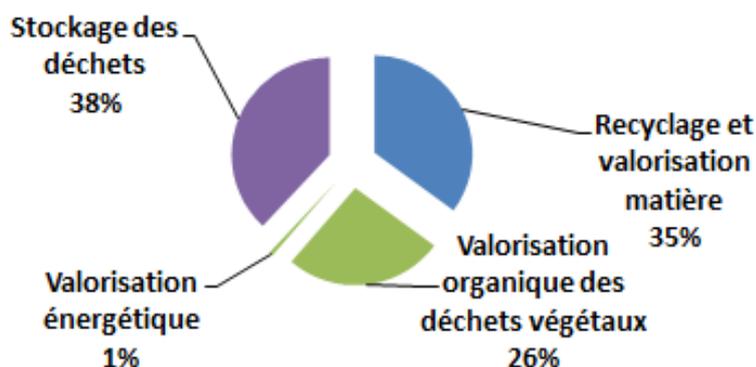
En 2021, le ratio de collecte des DMA a augmenté de 8% par rapport à 2019. Le niveau de service complet mis en place pour les collectes en porte à porte et en apport volontaire justifie cette valeur élevée. Le ratio de collecte des recyclables secs de 119kg/hab. est très satisfaisant (+45%) au regard du référentiel national (82 kg/hab. Enquête nationale ADEME 2019).

## Taux de valorisation

Désignation	2019	2020	2021	Evolution n-2
Collecte en PAP + Verre en AV	49%	47%	53%	7%
Déchetteries (hors inertes et DDS) + TLC	45%	45%	50%	10%
<b>GLOBAL</b>	48%	47%	52%	8%

La CC2V valorise plus de la moitié des DMA (*hors déchets inertes et déchets dangereux*) produits sur son territoire. La seconde moitié est enfouie dans l'installation de stockage de déchets non dangereux située à Moulin-Sous-Touvent. Ces résultats s'approchent des objectifs fixés par le plan national de gestion des déchets, fixant, au niveau national, l'atteinte d'un taux de valorisation matière des DMA (*hors déchets inertes et déchets dangereux*) à 55% à compter de 2020.

### Répartition des déchets ménagers et assimilés en fonction des filières 2021



Depuis 2019, Le message clé « tous les emballages se trient », communiqué à l'ensemble des acteurs du territoire, impacte la quantité de refus car tous les emballages collectés n'ont pas forcément, à ce jour, de filières de valorisation. Cependant, certaines erreurs de tri (*emballages non vidés ou imbriqués, objets en plastique, textiles...*) peuvent être évitées en adaptant les actions de communication.

## Taux de refus de tri

Désignation	2019	2020	2021
Emballages et papiers	16%	18,5%	17,5%

Le taux de refus de tri des emballages et des papiers a augmenté en 2020 suite à la crise sanitaire (masques, objets en plastique à usage unique...).

## Indices de réduction (*Base 100 en 2010*)

Désignation	2010*	2019	2020	2021
Déchets ménagers et assimilés	100	116,8	112,3	125,6
Déchets non dangereux non inertes admis en ISDND	100	100,8	99,5	97,6

\*Attention, les conditions climatiques (épisodes neigeux) fin 2010 ont contribué à diminuer la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire en 2010.



## CHIFFRES CLÉS

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



ID : 060-216005314-20230404-D2023045-DE



## SERVICE ENVIRONNEMENT



## SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DMA



## PARC DE CONTENANTS



## COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE



## DÉCHETTERIES



## INDICATEURS TECHNIQUES



## INDICATEURS FINANCIERS



## PRÉVENTION



## COMMUNICATION



## BILAN ET PERSPECTIVES

## Le budget annuel du service

La synthèse des coûts du service en 2021 est la suivante :

Dépenses du service	
Pré-collecte ( <i>gestion des bacs</i> )	53 000 €
Collecte et transport	1 034 000 €
Traitement des OMR + Encombrants ( <i>porte à porte</i> )	430 000 €
Traitement des déchets végétaux ( <i>porte à porte</i> )	64 000 €
Tri des emballages et des papiers	230 000 €
Gestion des déchetteries	793 000 €
Charges fonctionnelles du siège	166 000 €
Prévention	53 000 €
T.V.A	228 000 €
<b>TOTAL Dépenses (T.T.C)</b>	<b>3 051 000 €</b>
Soutiens et recettes industrielles du service	
Soutiens des Eco-organismes	-427 000 €
Recettes industrielles	-296 000 €
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>-723 000 €</b>
<b>Coût aidé (résiduel T.T.C)</b>	<b>2 328 000 €</b>

Le budget annuel est établi selon les règles de remplissage de la matrice des coûts de l'ADEME (intégration de charges supplémentaires, d'amortissements extra-comptables, des recettes de l'année concernée...) et non par rapport au résultat du compte administratif.

En 2021, le coût ramené à l'habitant permettant d'équilibrer le coût résiduel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est estimé à 102 €, soit constant depuis 2017. L'augmentation des dépenses liée aux révisions de prix sur l'ensemble des marchés a été compensée par : La tva à taux réduit à 5,5% applicable dès le 01/01/2021 sur les prestations de gestion de déchets (*visant à valoriser les déchets*) ainsi que l'augmentation des recettes industrielles (*hausse des tarifs de rachat des matériaux*).

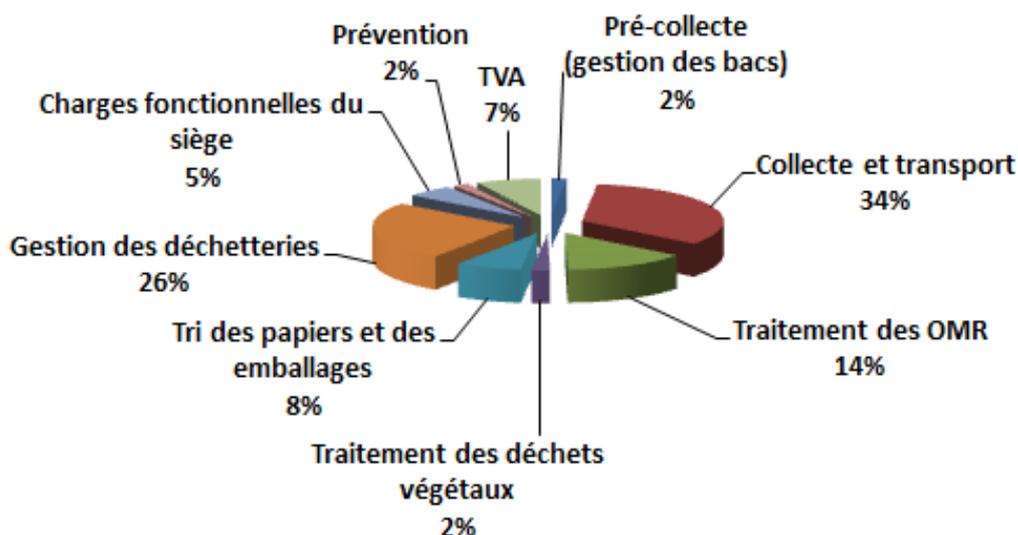
**102€/hab.**

**Coût aidé du service en 2021**

## Les dépenses

Les trois postes les plus coûteux sont dans l'ordre : « la collecte et le transport », « la gestion des déchetteries » et « le traitement des OMR ».

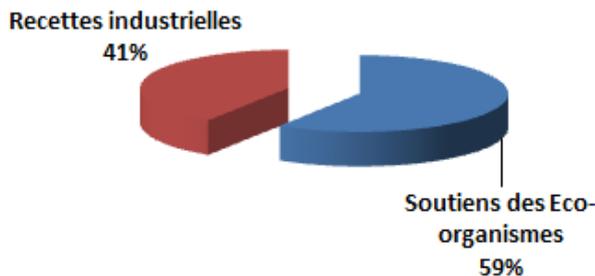
### Dépenses du service de gestion des déchets ménagers et assimilés: 3 051 000€ TTC



## Les recettes

Les recettes proviennent essentiellement des soutiens provenant des éco-organismes et de la vente des matériaux issus de la collecte sélective (*papiers, verres, plastiques...*).

**Soutiens et recettes industrielles du service de gestion des déchets ménagers et assimilés: 723 000€**



### Recettes industrielles

**La revente de matériaux issus de la collecte sélective et des déchetteries**

Matériaux	Tonnages	Recettes
Verre	950 t	21 550 €
Emballages plastiques	232 t	54 640 €
Briques alimentaires	22 t	220 €
Acier	62 t	14 080 €
Aluminium	1 t	650 €
Cartons	378 t	52 750 €
Gros de magasin	303 t	13 200 €
Papiers	471 t	30 640 €
Cartons (déchetteries)	101 t	5 020 €
Ferrailles (déchetteries)	311 t	72 830 €
Batteries (déchetteries)	6 t	1 160 €
<b>Total</b>	<b>2 837 t</b>	<b>266 740 €</b>

**Valorisation des conteneurs HS : 950 €**

**Duplicata de carte d'accès: 540 €**

**Prestations à des collectivités**

**extérieures : 25 980 € (Accès en déchetteries des administrés de la commune de Carlepont)**

## Soutiens des éco-organismes

### CITEO

Champ de compétences : organiser, financer et accompagner la collecte, le tri et la valorisation des emballages et des papiers.

Montant des soutiens : **351 900 € (emballages) + 35 900 € (papiers)**

### OCAD3E

Champ de compétences : organiser, financer et accompagner la collecte, le tri et la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Montant des soutiens: **19 300 €**

### EcoTLC

Champ de compétences : organiser, financer et accompagner la collecte, le tri et la valorisation des vêtements, des linges de maison et des chaussures.

Montant des soutiens : **2 300 €**

### EcoDDS

Champ de compétences : organiser, financer et accompagner la collecte, le tri et la valorisation des Déchets Diffus Spécifiques des ménages.

Montant des soutiens : **2 700 €**

### Eco-mobilier

Champ de compétences : organiser, financer et accompagner la collecte, le tri et la valorisation des Déchets d'Éléments d'Ameublement.

Montant des soutiens : **15 000 €**

## Le financement du service

Il est assuré par :

- ✓ les soutiens des Eco-organismes et les recettes liées à la revente des matériaux recyclables ;
- ✓ la redevance spéciale instaurée en 2005. Elle est applicable pour l'élimination des déchets assimilables aux déchets ménagers, produits par les administrations et les professionnels du territoire dont la production d'OMR est supérieure à 500 litres/semaine. Le calcul de la redevance s'établit comme suit :

$$\text{Coût pour le REDEVABLE} = A * [(B * C * D) - (52 * E)]$$

Index	Définition
A	Tarif de la redevance spéciale (€ TTC/m3)
B	Nombre de semaines de collecte annuel
C	Fréquence de collecte hebdomadaire
D	Volume des contenants d'OMR mis à disposition (m3)
E	Volumes exonérés « Forfait + Foyer <sup>o</sup> » (m3)

Si  $A * [(B * C * D) - (52 * E)] \leq 0$ , le REDEVABLE est exonéré du paiement de la redevance spéciale.

<sup>o</sup>En cas de bac d'OMR unique regroupant la dotation familiale et professionnelle, le cas échéant.

- ✓ le budget général.

Contributions des usagers	
Redevance spéciale	77 800 €
Budget général	2 250 200 €

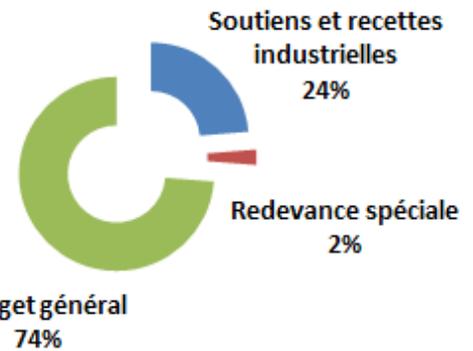
Sources de financement  
des déchets ménagers

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 060-216005314-20230404-D2023045-DE



## Analyse de des coûts

Les Coûts aidés par flux de déchets en 2019, 2020 et 2021 ainsi que les coûts complets en 2021 par flux de déchets et par étape technique (*Prévention, Pré-collecte, collecte, Transport et Traitement*) sont donnés dans les tableaux ci-après.

En 2021, le coût aidé tous flux confondus est stable par rapport à 2020 et 2019 malgré l'augmentation de la TGAP sur le mode de traitement des OMR et des encombrants ainsi que l'actualisation des tarifs de l'ensemble des marchés.

Cette stabilité du coût de service est principalement liée à :

- L'augmentation des déchets recyclables collectés et valorisés en 2021 (+150t de matériaux) ;
- La hausse des tarifs de rachat des matériaux ;
- Une baisse des quantités d'OMR et de « Tout-venant » collectés et traités (-350t par rapport à 2019).

## Coûts aidés 2019-2021

€ HT € HT/tonne € HT/hab.	OMR	Verre	Emballages & Papiers	Déchetteries (hors gravats)*	Déchets végétaux	Encomb rants	TLC	Tous flux
<b>2021</b>	854k€ 177,1€ 37,5€	68k€ 71,9€ 3€	127k€ 72€ 5,6€	717k€ 92,4€ 31,3€	298k€ 85,9€ 13,1€	35k€ 354,3€ 1,6€	1k€ 8,2€ 0,1€	<b>2 100k€</b> <b>121€</b> <b>92,2€</b>
<b>2020</b>	795k€ 170,5€ 35,1€	60k€ 66,8€ 2,7€	175k€ 109,4€ 7,7€	781k€ 109,3€ 34,4€	247k€ 93,2€ 10,9€	68k€ 158€ 3€	1k€ 10,7€ 0,1€	<b>2 127k€</b> <b>121€</b> <b>93,9€</b>
<b>2019</b>	811k€ 173,8€ 35,4€	48k€ 51,6€ 2,1€	153k€ 95,9€ 6,7€	814k€ 108,7€ 35,5€	278k€ 95,0€ 12,1€	58k€ 150,2€ 2,5€	1k€ 7,8€ 0,1€	<b>2 163k€</b> <b>118,9€</b> <b>94,4€</b>

Sur les 3 dernières années, les variations du coût aidée H.T (*charges - produits*) les plus importantes se sont opérées sur le flux « Déchetteries » (-97k€).

## Coûts complets 2021

€ HT € HT/tonne € HT/hab.	OMR	Verre	Emballages & Papiers	Déchetteries (hors gravats)*	Déchets végétaux	Encom brants	TLC	Tous flux
<b>Prévention</b>	26,6k€ 5,5€ 1,2€	2,3k€ 2,4€ 0,1€	2,5k€ 1,4€ 0,1€	7k€ 0,9€ 0,3€	10k€ 2,9€ 0,4€	2,4k€ 24€ 0,1€	2,3k€ 20,4€ 0,1€	<b>53k€</b> <b>2,8€</b> <b>2,3€</b>
<b>Pré- collecte</b>	17,2k€ 3,6€ 0,7€	8k€ 8,5€ 0,3€	19,3k€ 11€ 0,9€	0€ 0€ 0€	8,4k€ 2,4€ 0,4€	0€ 0€ 0€	0€ 0€ 0€	<b>53k€</b> <b>4,8€</b> <b>2,3€</b>
<b>Collecte</b>	338,2k€ 70,1€ 14,9€	71k€ 74,7€ 3,1€	308,7k€ 175,8€ 13,6€	189,5k€ 24,1€ 7,8€	201,3k€ 58€ 8,8€	33,2k€ 331,8€ 1,5€	0€ 0€ 0€	<b>1 142k€</b> <b>60,2€</b> <b>50,2€</b>
<b>Transport</b>	0€ 0€ 0€	11,5k€ 12,1€ 0,5€	69,7k€ 39,7€ 3,1€	160,1k€ 20,4€ 6,6€	0€ 0€ 0€	0€ 0€ 0€	0€ 0€ 0€	<b>241k€</b> <b>22,8€</b> <b>10,6€</b>
<b>Traitement</b>	430k€ 89,2€ 18,9€	0€ 0€ 0€	229,9k€ 130,9€ 10,1€	443,7k€ 54€ 18,3€	63,6k€ 18,3€ 2,8€	0k€ 0€ 0€	0€ 0€ 0€	<b>1 167k€</b> <b>64,1€</b> <b>50,5€</b>

\*La population de Carlepont (1521 hab.) n'est pas prise en compte dans le calcul des ratios en €/HT/hab. pour la gestion des déchets collectés en déchetteries.

Les coûts complets H.T (*charges*) les plus élevés se portent sur :

- l'activité « Traitement » du flux « Déchetteries » (444k€) ;
- l'activité « Traitement » du flux « OMR » (430k€) ;
- l'activité « Collecte » du flux « OMR » (338k€).

## Les principales prestations rémunérées aux entreprises

Prestations			Montant annuel TTC 2021
Intitulé de la prestation	Prestataire	Caractéristiques	
Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés	Gurdebeke SA	Collecte en porte à porte	1 036 100 €
		Collecte en apport volontaire	8 600 €
		Transport entre l'hôtel de ville de la commune limitrophe la plus proche du lieu de vidage ( <i>lieu de vidage désigné par la collectivité</i> )	14 500 €
Traitement des OMR et des encombrants	Gurdebeke SA	Traitement des OMR et des encombrants ( <i>porte à porte + déchetteries</i> )	859 800 €
Traitement des déchets végétaux	Gurdebeke SA	Compostage des déchets végétaux ( <i>porte à porte + déchetteries</i> )	119 900 €
Tri des matières recyclables	Gurdebeke SA VEOLIA	Transfert/Transport	73 500 €
		Tri des emballages et des papiers	210 100 €
		Refus de tri	33 900 €
Mise à disposition, gardiennage, accueil et gestion d'une déchetterie	Gurdebeke SA	Mise à disposition d'une déchetterie	23 500 €
		Gardiennage, accueil et gestion d'une déchetterie	90 500 €
Location de bennes, enlèvement, transport, des déchets collectés en déchetteries	Gurdebeke SA	Opération de collecte et de transport ( <i>Déchetterie de Ribécourt-Dreslincourt</i> )	35 100 €
		Opération de collecte et de transport ( <i>Déchetterie de Thourotte</i> )	100 700 €
		Locations de bennes	8 600 €
Valorisation des ferrailles et des cartons	Alpha Métal Services	Recettes pour la reprise des ferrailles	- 72 800 €
		Recettes pour la reprise des cartons	-5 000 €
Valorisation des terres et des gravats	SNC Antrope	Opération de remblais	24 600 €
Enlèvement, traitement et valorisation des déchets dangereux des ménages collectés en déchetteries	Chimirec Valrecoise	Prêt de caisses palettes, opération de collecte, de transport et de traitement	19 500 €
Fourniture de bacs et pièces détachées pour la collecte des déchets ménagers	Contenur	Achats de bacs et pièces détachées	30 000 €
	Sulo		1 400 €



## CHIFFRES CLÉS

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



ID : 060-216005314-20230404-D2023045-DE



## SERVICE ENVIRONNEMENT



## SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DMA



## PARC DE CONTENANTS



## COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE



## DÉCHETTERIES



## INDICATEURS TECHNIQUES



## INDICATEURS FINANCIERS



## PRÉVENTION



## COMMUNICATION



## BILAN ET PERSPECTIVES

## Le Programme Local de Prévention des DMA (PLPDMA)

<b>DÉFINITION</b>	<p>La Prévention est l'ensemble des actions, situées avant l'abandon ou la prise en charge par la collectivité ou un opérateur, qui permettent de réduire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les quantités de déchets (<i>prévention quantitative</i>)</li> <li>- leur toxicité (<i>prévention qualitative</i>)</li> </ul>
<b>PRINCIPE DU PROGRAMME</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fixe les objectifs de prévention des déchets de la collectivité : -14% d'OMA en 2024 (<i>référence : 2011</i>) -10% de DMA en 2024 (<i>référence : 2011</i>)</li> <li>▪ Définit les actions et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre</li> </ul>
<b>MODALITÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme pluriannuel (<i>2019-2024</i>)</li> <li>- Décline en programmes annuels définissant les objectifs annuels d'activité et d'impacts à atteindre et les engagements financiers</li> </ul>
<b>SOUTIEN TECHNIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ADEME : Formations, guides méthodologiques, animation d'un réseau régional</li> </ul>

Le plan d'actions du PLPDMA s'appuie sur les thématiques suivantes :

- ✓ Etre exemplaire en matière de prévention des déchets ;
- ✓ Sensibiliser les acteurs à la réduction des déchets ;
- ✓ Réduire les déchets des entreprises ;
- ✓ Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- ✓ Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets ;
- ✓ Augmenter la durée de vie des produits ;
- ✓ Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable ;
- ✓ Animer et assurer la gouvernance du programme.

Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) s'est réunie fin 2018 afin de définir les actions de réduction des déchets à mener sur le territoire sur les 6 prochaines années.

Cette commission est constituée d'élus, de représentants d'associations, des chambres consulaires, des bailleurs sociaux, de l'ADEME, des représentants des collèges et lycées du territoire ainsi que de quelques habitants.



## Les animations de l'année 2021

### Etre exemplaire en matière de prévention des déchets

- *Gestion intégrée des espaces verts des administrations*

Date	Contenu	Cibles
2021	50% du site administratif géré en éco-pâturage soit 2400m <sup>2</sup> .  <b>Gestion différenciée</b> sur 3660 m <sup>2</sup> d'espaces verts avec une fauche tardive sur les grands espaces.	Personnel CC2V Grand public  Elus, techniciens, Grand public



- *Réduire et assurer une bonne gestion des déchets des administrations*

Date	Contenu	Cibles
2021	Mise en place du tri et du compostage en cimetière pour les communes de Longueil-Annel et Marest-sur-Matz.	Usagers du cimetière, agents, élus



### Sensibiliser les acteurs à la prévention et à la réduction des déchets

- *Animations en école et en périscolaire*

Date	Contenu	Cibles
De janvier à oct 2021	11 séances d'animation : tri, compostage, dans 6 classes et 2 écoles.	135 élèves d'écoles primaires
De juillet à août 2021	3 séances d'animation : prévention et tri des déchets pour les centres de loisirs de Thourotte et Bailly.	80 enfants



- *Participation aux événements du territoire*

Date	Contenu	Cibles
De juillet à octobre 2021	2 stands sur le compostage et le rôle des décomposeurs à Longueil-Annel et à Coudun.	219 visiteurs
Oct. 2021	Présentation de l'offre pédagogique du service environnement.	25 enseignants des écoles



## Lutter contre le gaspillage alimentaire

- *Pesées dans les collèges et lycées*

Date	Contenu	Cibles
2021	Pesées quotidiennes ou ponctuelles pour les quatre établissements du territoire.	Agents de restauration, élèves et équipes pédagogiques



## Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets.

- *Promotion du compostage individuel*

Date	Contenu	Cibles
Printemps 2021	Vente de 30 composteurs 420L et 20 composteurs 1050L + bioseaux à un prix réduit.	Grand public
Printemps 2021	Opération broyat et mise à disposition de compost.	Grand public



- *Compostage au sein des collèges et lycées*

Date	Contenu	Cibles
2021	3 établissements assurent un tri à la source des biodéchets provenant de leur restaurant scolaire.  Plus d'1,9 tonnes de déchets compostés pour le collège de Marly et le lycée horticole.	Elèves, agents de restauration, équipes pédagogiques.



- *Promotion du jardin au naturel*

Date	Contenu	Cibles
2021	Distribution de 40 dispositifs d'accueils pour la faune des jardins : passage hérissons, gîtes chauve-souris, nichoirs et mangeoires oiseaux.	Grand public



## Augmenter la durée de vie des produits

- Promotion du réemploi

Date	Contenu	Cibles
2021	Création d'une exposition sur la promotion du réemploi. Collectes d'objets en déchetterie pour la Recyclerie du Pays Noyonnais.	Grand public



## Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

- Diffusion et promotion des dispositifs nationaux

Date	Contenu	Cibles
2021	Distribution de 300 Stop Pub par les éco-délégués du lycée A. Rimbaud.	Habitants



## Animer et assurer la gouvernance du programme

Date	Contenu	Cibles
2021	Création d'une plaquette de présentation du programme de prévention. Organisation d'un comité de pilotage du programme rassemblant une vingtaine de partenaires. Création de nouveaux partenariats.	Partenaires





## CHIFFRES CLÉS

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



ID : 060-216005314-20230404-D2023045-DE



## SERVICE ENVIRONNEMENT



## LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DMA



## PARC DE CONTENANTS



## COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE



## DÉCHETTERIES



## INDICATEURS TECHNIQUES



## INDICATEURS FINANCIERS



## PRÉVENTION



## COMMUNICATION



## BILAN ET PERSPECTIVES

## Les supports de communication 2021

### Le site internet

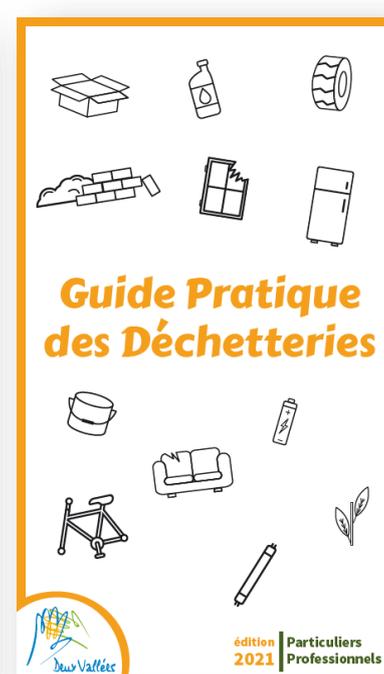
Les actualités ainsi que les informations essentielles sur le service sont disponibles sur le site [www.deuxvallees.fr](http://www.deuxvallees.fr). Il permet également de télécharger des documents utiles comme le calendrier de collecte, le guide du tri...

### Les supports indispensables pour la sensibilisation à la prévention

Description	Cibles	Objectifs	Période de distribution
Affiches, flyers, roll-up...	L'ensemble des habitants du territoire	- Communiquer sur des actions faciles à mettre en œuvre - Faire adhérer les habitants à la démarche	Toute l'année

### La réglette et les guides de tri

Description	Cibles	Objectifs	Période de distribution
La réglette ainsi que les guides de tri sont des outils de communication ludiques et simples. Ils indiquent les consignes de tri des déchets ménagers les plus courants. Ils informent également sur les bonnes pratiques à adopter afin de réduire ses déchets.	L'ensemble des habitants du territoire	Diminuer les erreurs de tri	1 exemplaire est distribué à chaque nouveau foyer



## L'autocollant de refus de collecte

Cet autocollant est apposé sur le bac ou directement sur les déchets refusés par les agents de collecte.

Description	Cibles	Objectifs	Période de distribution
Il indique à l'usager que le déchet qu'il a déposé est non conforme.	L'ensemble des habitants du territoire	Faire respecter les consignes de collecte des déchets	En fonction des refus de collecte



## Le calendrier de collecte 2021

Description	Cibles	Objectifs	Période de distribution
Le calendrier de collecte indique les jours de collecte des DMA par secteur géographique. Il est distribué à l'ensemble des foyers du territoire. Il est utilisé comme outil de sensibilisation au tri et à la prévention.	L'ensemble des habitants du territoire	- Informer les habitants des jours de collecte de leurs déchets. - Transmettre des informations sur le tri et la prévention	En fin d'année pour l'année n+1



## Jours de collecte des déchets 2021

Un problème de collecte ?  
Besoin de renseignements ?  
Service Environnement CC2V  
tél. : 03 44 96 31 00

**Important :**

- Sortez les bacs la veille au soir des jours de collecte.
- Utilisez le bac de la bonne couleur.
- Le bac bleu n'est accepté que pour la collecte des déchets végétaux.
- La collecte est maintenue les jours fériés.

Règlement de collecte disponible sur le site internet de la CC2V

**Vous habitez :**

BAILLY  
LONGUEIL-ANNELE  
THOUROTTE

CHEVINCOURT / LE PLESSIS-BRION  
MACHEMONT / MAREST-SUR-MATZ  
MÉLICOQ / MONTMACQ  
SAINT-LÉGER-AUX-BOIS / TRACY-LE-VAL  
VANDELICOURT

CAMBRONNE-LÈS-RIBÉCOURT  
CHIRY-OURSICAMP  
PIMPREZ  
RIBÉCOURT-DRESLINCOURT

BAC GRIS	BAC JAUNE	BAC VERT	BAC MARRON	ENCOMBRANTS
<b>DÉCHETS RÉSIDUELS</b> 	<b>TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS</b> 	<b>EMBALLAGES EN VERRE</b> <b>NI VAISSELLE NI VITRE</b> 	<b>DÉCHETS VÉGÉTAUX</b> <b>N'oubliez pas :</b> • Les dépôts sont limités à 1m <sup>3</sup> • Les branchages doivent être fagotés au sol. Les branches ne doivent pas dépasser 1,50 m de long et 40 mm de diamètre. • Les souches et troncs doivent être déposés en déchetterie. <b>Pensez au compostage</b>	<b>PLUS DE DÉTAILS AU DOS</b> 
MARDI	MARDI	PREMIER MERCREDI DU MOIS	LUNDI 4 JANVIER 2021 TOUS LES LUNDIS DU 15 MARS AU 29 NOVEMBRE	<b>TOUS les textiles se recyclent!</b> même les linges et les chaussures usés. <b>Plus de 30 bornes</b> sur la CC2V! 
JEUDI	JEUDI	DEUXIÈME MERCREDI DU MOIS	LUNDI 4 JANVIER 2021 TOUS LES LUNDIS DU 15 MARS AU 29 NOVEMBRE	
VENDREDI	VENDREDI	TROISIÈME MERCREDI DU MOIS	MERCREDI 6 JANVIER 2021 TOUS LES MERCREDIS DU 17 MARS AU 1 <sup>er</sup> DÉCEMBRE	

Les médicaments périmés ou non consommés sont à rapporter en pharmacie.

## Articles réguliers communiqués dans Nos Deux Vallées

Le format du journal intercommunal a été dimensionné afin de produire le moins de déchets possible lors de sa confection.

Description	Cibles	Objectifs	Période de distribution
<p>Janvier / Février 2021 (n°89) :</p> <p>« Encombrants : une collecte sur rendez-vous uniquement »</p> <p>« Collecte des déchets et chutes de neige »</p> <p>« Opération broyage »</p> <p>« Tous acteurs dans la réduction des déchets »</p> <p>Mars / Avril 2021 (n°90) :</p> <p>« Tous au compost ! »</p> <p>« Collecte en déchetterie pour la recyclerie de Noyon »</p> <p>« Où trouver une borne à verre ? »</p> <p>Mai / Juin 2021 (n°91) :</p> <p>« Les collèges et lycées engagés dans le développement durable ! »</p> <p>« Produits phytosanitaires proscrits »</p> <p>Juillet / Août 2021 (n°92) :</p> <p>« Sortir du plastique unique »</p> <p>« Adopter l'achat en vrac »</p> <p>« Collecte des déchets : petits rappels »</p> <p>Septembre / Octobre 2021 (n°93) :</p> <p>« Ne jetez plus ! »</p> <p>Dossier « Bilan 2020 Traitement des déchets »</p> <p>Novembre / Décembre 2021 (n°94) :</p> <p>« Les dessous de mon dressing »</p> <p>« Bourse aux jouets »</p>	<p>L'ensemble des habitants du territoire + les lecteurs hors territoire</p>	<p>- Avertir la population de faits marquants ou de modifications dans l'organisation du service de gestion des DMA</p> <p>- Sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques du tri et de la prévention</p>	<p>Bimestrielle</p>



# RAPPORT ANNUEL 2021



## CHIFFRES CLÉS

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



ID : 060-216005314-20230404-D2023045-DE



## SERVICE ENVIRONNEMENT



## SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DMA



## PARC DE CONTENANTS



## COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE



## DÉCHETTERIES



## INDICATEURS TECHNIQUES



## INDICATEURS FINANCIERS



## PRÉVENTION



## COMMUNICATION



## BILAN ET PERSPECTIVES

## Les faits marquants en 2021

- ✓ La mise en place de la collecte des encombrants sur rendez-vous ;
- ✓ La réalisation d'un kit « communication » pour les nouveaux habitants (*guides sur la réduction et le tri des déchets*) ;
- ✓ La création de nouveaux partenariats dans le cadre du Programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

## Les perspectives 2022

- ✓ L'étude de solutions de tri à la source des biodéchets ;
- ✓ Le renouvellement de cinq marchés publics :
  - Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés ;
  - Location de bennes, enlèvement et transport des déchets collectés en déchetteries ;
  - Valorisation de la terre et des gravats ;
  - Enlèvement, traitement et valorisation des déchets diffus spécifiques ;
  - Mise à disposition, gardiennage, accueil des usagers et exploitation de la déchetterie de Thourotte.

Communauté de Communes des Deux Vallées  
9, rue du Maréchal Juin  
60150 Thourotte

Tél : 03 44 96 31 00

environnement@cc2v.fr



cc2v.fr



DeuxVallées



CC2V60



cc2v60

## Lexique

**ADEME** : Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie

**AV** : Apport Volontaire

**CC2V** : Communauté de Communes des Deux Vallées

**DDS** : Déchets Diffus Spécifiques

**DEA** : Déchets d'Eléments d'Ameublement

**DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés

**EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale

**FCTVA** : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

**GES** : Gaz à Effet de Serre

**ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

**OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles

**PAP** : Porte À Porte

**PAV** : Point d'Apport Volontaire

**PCET** : Plan Climat Énergie Territorial

**PEHD** : Polyéthylène Haute Densité

**PET** : Polyéthylène Téréphtalate

**PLP** : Programme Local de Prévention

**SPPGDMA** : Service Public de Prévention

et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

**TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

**TLC** : Textiles, Linge, Chaussures

## Partenaires



AXE 3

La CC2V, territoire  
EQUILBRÉ  
& DURABLE

